

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES LIEUX DE VIE COLLECTIFS

1. Documents administratifs

- Courrier de demande d'aide financière
- Fiche d'identification du gestionnaire et de la structure (selon modèle joint)
- Statuts du demandeur
- Extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement
- Autorisations des autorités compétentes (si requises)
- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales
- Convention de gestion passée entre le propriétaire de la structure et le gestionnaire
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales)
- Extrait du tableau de l'ordre des architectes

2. Documents techniques

- Note d'opportunité décrivant de manière détaillée la structure et le projet (conforme au modèle annexé au dossier de demande)
- Calendrier prévisionnel du projet
- Permis de construire ou récépissé de la demande
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100ème
- Etat détaillé des surfaces
- Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur (accessibilité, sécurité)
- Diagnostic amiante

3. Documents financiers

- Kbis (de moins de 3 mois) pour les sociétés commerciales
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1 (pour les promoteurs de statut privé)
- Devis détaillé ou estimatif détaillé des travaux
- Plan de financement
- Copie des accords obtenus et le cas échéant, attestation d'autofinancement
- Etude de rentabilité financière (projection d'activité et financière)
- RIB

4. Documents relatifs à la vie dans l'établissement

- Projet d'établissement (pour les logements-foyers)
- Projet de vie sociale ou si la structure n'a pas l'obligation d'établir un projet de vie sociale : projet d'activités et d'animations, planning des activités
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur
- Montant estimatif des loyers et des charges
- Montant des prestations complémentaires
- Contrat de séjour, livret d'accueil
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations, clubs...)
- Rapports d'évaluation interne et externe, s'ils sont disponibles, pour les logements-foyers.

5. Documents relatifs à la prévention et à la sécurité au travail (uniquement pour projets rénovation et équipement)

- Document unique
- Document adhésion à service de santé au travail